

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

JOURNAL OFFICIEL

DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et annonces, s'adresser à l'imprimerie administrative.

Les abonnements et les annonces sont payables d'avance.

Abonnements ordinaires		<i>Euros</i>	Par Avion	Abonnements ordinaires		<i>Euros</i>	Par Avion
Collectivité territoriale	1 an	29,00			États-Unis		
	6 mois	14,50			Canada		Europe
Métropole	1 an	38,00	56,00	Étranger :	1 an	42,00	58,00
et DOM-TOM :	6 mois	19,00	28,00		6 mois	21,00	29,00
Un numéro :		2,20		Changement d'adresse :		2,20	

ANNONCES

L'Administration locale décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte sous seing privé en date du 20 septembre 2016, il a été constitué une société civile immobilière dénommée « SCI LELORIEUX », au capital de 500,00 euros et dont le siège social est situé à Saint-Pierre (97500) au 15, rue de l'Espérance.

Forme juridique : SCI.
Dénomination : « SCI LELORIEUX ».
Siège social : 15, rue de l'Espérance, à Saint-Pierre, 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.
Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation, par location ou autrement, de biens immobiliers.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : 500,00 euros.
Capital social : 500,00 euros divisés en 100 parts de 5,00 euros chacune.

Gérante : M^{me} Marie-Line Lelorieux,
Demeurant au 15, rue de l'Espérance,
à Saint-Pierre,
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.
Dépôt : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint-Pierre-et-Miquelon.

La gérante,

Marie-Line Lelorieux

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Par acte sous seing privé en date du 15 septembre 2016, est constitué la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme juridique : Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU).
Dénomination : « GUILLARD GOURMET ».
Siège social : 27, rue Maréchal-Foch à Saint-Pierre, 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.
Objet social : La production et la commercialisation de conserveries artisanales sucrées, biscuiterie, l'exportation vers l'Amérique du Nord.
Durée : 99 ans.

Capital social : 500,00 euros.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
 Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président de la société : M. Christophe Guillard,
 Demeurant 27, rue Maréchal-Foch,
 à Saint-Pierre,
 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.
Immatriculation : RCS de Saint-Pierre-et-Miquelon en cours.

Le président,
 Christophe GUILLARD

SCI LES OYATS

S.C.I. au capital de 800,00 euros
 11, rue Georges-Daguerre
 B. P. 1127
 97500 Saint-Pierre
 RCS : 819 048 497

Par assemblée générale extraordinaire du 16 août 2016, les associés :

- 1 - ont donné leur agrément aux cessions de parts sociales en faveur de M. Tony Hélène ;
- 2 - ont donné leur agrément à la démission de M. Daniel Allen-Mahé en qualité de co-gérant. M. Tony Hélène assurera seul la gérance de la sci ;
- 3 - ont décidé de modifier les articles 7 et 15 des statuts.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Le gérant,
 Tony Hélène

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Dénomination : « CANI K'OUAF »
Forme de la société : Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU).
Capital social : 6 000 € (six mille euros).
Durée : 99 ans.
Objet social : La société a pour objet :

Toilettage animalier, vente d'articles animaliers et accessoires, gardiennage animalier...
 Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou pouvant en favoriser le développement.
Siège social : Rue des Menuisiers à Saint-Pierre
 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.
Présidente de la SASU : M^{me} Julie Yon,
 née le 15 avril 1994 à Saint-Pierre
 demeurant à Saint-Pierre,
 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.
Dépôt des statuts : Tribunal d'instance de Saint-Pierre.

Le 1^{er} décembre 2016
La présidente
de la SASU CANI K'OUAF,
 Julie Yon

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Dénomination : « L'INSTANT ZEN ».
Forme de la société : Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU).
Capital social : 1 500 (mille cinq cents euros).
Durée : 99 ans.
Objet social : La société a pour objet :
 Prestation de coiffure, vente de tous produits et accessoires rattachés à l'activité.
 Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou pouvant en favoriser le développement.
Siège social : 3, rue des Ramendeurs à Saint-Pierre,
 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.
Présidente de la SAS : M^{me} Catherine Thomas
 née le 24 août 1982 à Halifax
 Demeurant au 3, rue des Ramendeurs à Saint-Pierre
 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.
Dépôt : Tribunal d'instance de Saint-Pierre.

Le 15 décembre 2016,
 La présidente de la
 SASU L'INSTANT ZEN
 Catherine Thomas

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

- Dénomination* : « LUCAS Mickael ».
- Forme de la société* : Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU).
- Capital social* : 2 000 (deux mille) euros.
- Durée* : 99 ans.
- Objet social* : Travaux dans le secteur du bâtiment, menuiserie, maçonnerie, plâtrerie...
Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou pouvant en favorisant le développement.
- Siège social* : Route de la Cléopâtre à Saint-Pierre
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.
- Président de la SASU* : M. Mickael Lucas,
né le 16/03/1987 à Saint-Pierre
demeurant route de la Cléopâtre à Saint-Pierre,
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.
- Dépôt des statuts* : Tribunal d'instance de Saint-Pierre.k

Le 1^{er} décembre 2016,

Le président de la SASU LUCAS Mickael,
Mickael Lucas

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Par acte sous seing privé en date du 30 novembre 2016, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme de la société* : Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU).
- Dénomination* : H.D.O.
- Capital social* : 3 000 euros.
- Siège social* : 4, rue Paul-Lebailly à 97500 Saint-Pierre.
- Objet social* : Ingénierie, études techniques, dans le domaine du génie climatique.
- Durée* : 99 ans.
- Admission aux assemblées* : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
- Agrément* : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président de la société

: M. Sébastien Noyelle, demeurant 4, rue Paul-Lebailly, à 97500 Saint-Pierre.

Immatriculation : RCS de Saint-Pierre-et-Miquelon en cours.

Pour avis,
Le président

ANDRÉ SIEGFRIEDT SASU

S.A.S.U. au capital de 4 000,00 euros
Siège social : 13, rue Pierre-Frioult
B. P. 1379
97500 Saint-Pierre
RCS : 752 523 548

Par assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2016, l'associé unique de la société André Siegfriedt SASU, a décidé de mettre en sommeil la société, SIREN 752 523 548 à compter du 25 novembre 2016.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le président et associé unique,
André Siegfriedt

CYBER POLY GONE HOME SASU

SASU au capital de 4 000,00 euros
Siège social : Place du Général-de-Gaulle
B.P. 1331
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
RCS : 529825739

Par assemblée générale extraordinaire du 30/06/2016, l'associé unique de la SASU CYBER POLY GONE HOME a décidé :

- de la dissolution de la société CYBER POLY GONE HOME SASU et sa liquidation amiable ;
- de nommer en qualité de liquidateur M. Philippe Pupier qui déclare accepter ses fonctions de liquidateur et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur ;
- de donner au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien sa mission.

Le président et unique associé
